

Réalisez jusqu'à 50 % d'économies sur l'assurance de votre prêt !



C : COURTAGE

Votre spécialiste en assurance de prêt



LES FORMALITES MEDICALES CONTRACTUELLES

Premium emprunteur



C: COURTAGÉ - 17 Villa du Petit Parc - 94000 CRETEIL
Tél. : 01 45 17 68 68

I – Typologie des examens médicaux

Cumul des capitaux	Age de l'assuré à l'adhésion	
	Moins de 45 ans	Plus de 45 ans
Jusqu'à 200 000 €	DES	QS
De 200 001 à 250 000 €	QS	QS
De 250 001 à 300 000 €	QS	QS + PS + PSA + ECV
De 300 001 à 400 000 €	QS + PS + ECV	QS + PS + PSA + ECV
De 400 001 à 1 000 000 €	QS + RM + PS + ECV + Echographie cardiaque dans ses différentes applications	QS + RM + PS + ECV + PSA + Echographie cardiaque dans ses différentes applications
De 1 000 001 à 2 000 000 €	QS + RM + PS + ECV + Echographie cardiaque dans ses différentes applications + Résultat d'un dosage de cotinine urinaire pour les non-fumeurs	QS + RM + PS + ECV + PSA + Echographie cardiaque dans ses différentes applications + Résultat d'un dosage de cotinine urinaire pour les non-fumeurs

Formalités :

- DES** : Déclaration d'état de santé
- QS** : Questionnaire de santé
- PS** : **Profil sanguin** Numération globulaire - formule sanguine - plaquettes - vitesse de sédimentation - glycémie - créatinine - uricémie - cholestérol total - HDL - triglycérides - transaminases SGOT/SGPT - gamma GT - anticorps anti VIH 1 et 2 - sérologie hépatite B (antigène HBs) - sérologie hépatite C (anticorps anti VHC)
- RM** : Rapport médical
- PSA** : Prostatic spécifique antigen (pour les hommes âgés de plus de 45 ans)
- ECV** : Examen cardio-vasculaire, comprenant le compte-rendu ainsi que le tracé d'un ECG.

Vous êtes invité à transmettre les examens médicaux et les demandes de remboursement d'honoraires sous enveloppe à l'attention du Médecin Conseil Premium Emprunteur à l'adresse suivante :

SPB
Médecin Conseil
PREMIUM EMPRUNTEUR
76095 Le Havre Cedex
Tél. : 0 825 826 247 - Fax : 02 32 74 22 32
E-mail : premiumemprunteur@spb.fr

LES FORMALITES MEDICALES CONTRACTUELLES

Premium
emprunteur

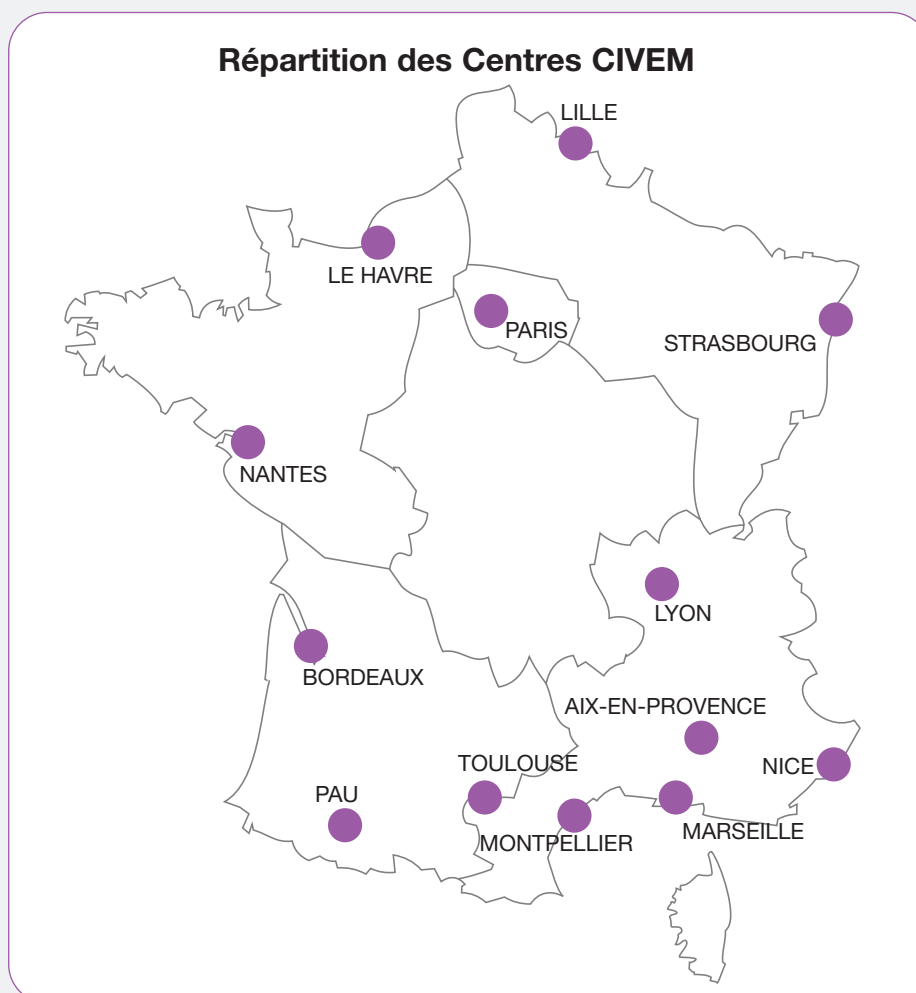
II – Les réseaux prestataires

Lorsque le postulant se soumet aux formalités médicales demandées par l'assureur, il a le choix de les effectuer dans nos centres prestataires ou bien auprès d'un praticien de son choix.

Le réseau des centres permet le regroupement des formalités médicales en un seul rendez-vous sans avance de fonds pour le postulant.

Les centres à contacter sont :

- **CIVEM** (Centres d'Investigations et de Visites d'Expertises Médicales) : **08 10 12 12 12**



- **ARM** (Analyse du Risque Médical) : **08 10 72 50 00**

ARM couvre l'ensemble des départements

- **CMI** (Centre Médical International) : **01 58 88 39 10**

Dans le cas, où le postulant effectuerait les formalités médicales auprès d'un praticien (médecin, laboratoire,...) de son choix, il lui appartiendra de procéder lui-même au règlement des frais engagés.

Sur présentation de l'original de la (des) facture(s) acquittée(s), nous prendrons alors en charge les honoraires correspondants, dans les limites du Tarif de Responsabilité Convention de la sécurité social pour le profil sanguin, l'électrocardiogramme et l'échographie cardiaque, et dans la limite de 2C (soit 46 € au 28/03/06) pour le rapport médical.